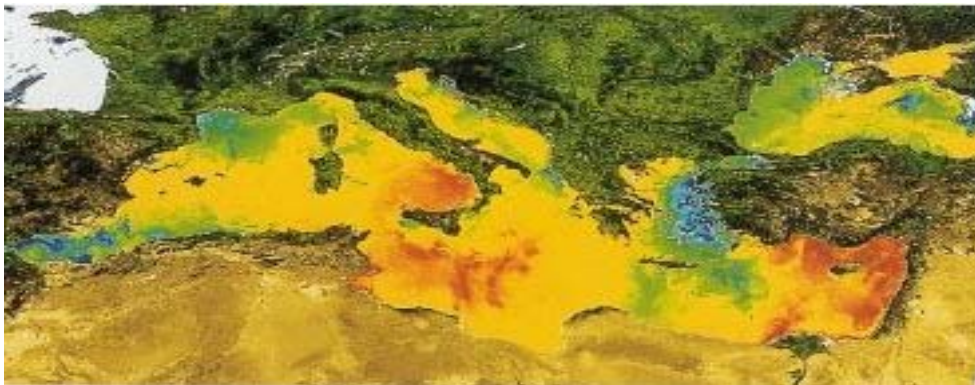




## **PARTENARIAT EURO-MED**

### **TUNISIE**

**Programme Indicatif National  
2005-2006**



## **I. PRESENTATION SOMMAIRE**

### **1. INTRODUCTION**

Le fil conducteur de la programmation 2005-2006 a été la stratégie de la Commission pour la coopération financière (CSP) avec la Tunisie 2002-2006, ainsi que les éléments d'encadrement politique récents, notamment la Nouvelle Politique de Voisinage. Ces priorités ont été croisées avec l'agenda propre de la partie tunisienne, les besoins découlant de la mise en œuvre de l'Accord d'association, et les expériences de la coopération passée. Vu que la révision mi-parcours du CSP coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il fut décidé d'exprimer les ajustements du CSP par le biais du programme indicatif national (PIN) 2005-2006 et les anticipations du PIN 2002-2004. Ainsi, l'équilibre entre les éléments de guidance politique du Partenariat/Voisinage et les opérations programmées se trouve reflété de façon cohérente sur l'intégralité de la période 2002-2006. Les éléments récents ont été largement anticipés dans le CSP et de ce fait le document de stratégie actuel couvre toutes les opérations envisagées. De plus, le Programme d'accompagnement de l'Accord d'association (P3A) pourra prendre en charge des éventuelles actions destinées à amorcer la mise en œuvre des Plans d'action dans le cadre de la Nouvelle Politique de Voisinage.

### **2. ORIENTATIONS DU DOCUMENT DE STRATEGIE ET DU PIN 2002-2004**

La Tunisie est parmi les partenaires MEDA présentant les taux de paiement les plus élevés par rapport aux engagements (57% de 1995 à la fin 2003). Les caractéristiques essentielles du CSP 2002-2006 sont déterminées par la nécessité de soutenir la réalisation des objectifs de l'Accord d'association, entre autres, la mise en œuvre du libre échange et la mise en place des mécanismes du marché intérieur.

Les objectifs de la coopération du CSP sont circonscrits comme suit : 1) Consolidation de l'état de droit et de la bonne gouvernance, 2) libéralisation du commerce extérieur et intégration Sud-Sud, 3) réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie du marché, 4) modernisation des services et développement des infrastructures et 5) valorisation des ressources humaines et protection sociale.

Pour un meilleur impact de la coopération, les moyens financiers de MEDA II sont concentrés dans un nombre limité de secteurs prioritaires. Dans la pratique, le bon équilibre entre les actions relevant du politique et de l'économique/social est recherché. Actuellement, certains projets engagés sont à considérer problématiques. La mise en œuvre des projets MEDA dits de troisième génération traitant de la bonne gouvernance, l'état de droit et la société civile est délicate. Le projet "Société civile" n'a pas pu être concrétisé, le projet "Appui aux médias" vient d'être signé et l'instruction du projet "Modernisation de la justice" va démarrer prochainement.

Pour la période 2002-2004, la Tunisie est un pays cible de l'Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH). La société civile en est le bénéficiaire privilégié, facteur de complémentarité avec MEDA (l'assistance passe le plus souvent par des services gouvernementaux. L'IEDDH contribue également à nourrir les contacts avec les autorités tunisiennes dans ce domaine précis.

Sur la base d'un budget global indicatif de près de 250 M€, le Programme Indicatif National (PIN) 2002-2004 prévoit les axes d'activité suivants, en cohérence avec le CSP :

- Amélioration de la *qualité de la gouvernance*, notamment par un renforcement des institutions en vue de favoriser l'état de droit: Développement des médias et la Modernisation de la justice (près de 30 M€).
- Poursuite de la *libéralisation de l'économie* pour permettre à celle-ci de tirer profit de la zone de libre-échange Euro-Med avec l'Union européenne ; programme de transition économique, programme d'accompagnement de l'accord d'association (P3A), programmes de modernisation des ports et l'industrie (168 M€).
- Amélioration de *l'employabilité des jeunes* : programmes de modernisation de l'enseignement supérieur et accès au programme communautaire TEMPUS (52 M€).

Les questions JAI (secteur judiciaire, flux migratoires, nouvelles formes de criminalité) sont largement prises en compte dans le programme de Modernisation de la justice et le P3A, qui couvrira également la période 2005/06. Ce dernier programme prévoit également des interventions spécifiques qui répondent aux besoins de l'agenda de Doha et pourra prendre en charge des éventuelles actions destinées à amorcer la mise en œuvre des Plans d'action dans le cadre de l'Europe élargie.

### **3. REVISION A MI-PARCOURS**

#### **3.1 Préambule**

Les documents de stratégie de pays (CSPs) sont conçus comme des instruments de guidance, de gestion et de revue/révision des programmes d'aide communautaire. Ce sont des outils essentiels de gestion pour assurer que l'aide extérieure reflète les priorités et objectifs de la politique communautaire. La finalisation des CSPs 2002-2006 pour la région MED a eu lieu en décembre 2001.

En vue de l'amélioration continue de la qualité de CSPs, le Conseil a adopté en mars 2003 des conclusions sur l'utilisation du cadre commun pour les CSPs. Dans ses conclusions, le Conseil invite la Commission à entreprendre une révision à mi-parcours (MTR) pour chaque CSP conformément aux règles existantes et fixe les orientations majeures pour l'examen des CSPs. Quatre paramètres ont été identifiés comme les points de référence de base pour l'examen, à savoir : (i) nouveaux développements dans le pays, (ii) nouveaux objectifs ou engagements politiques communautaires, (iii) résultats et performance, et (iv) leçons apprises et amélioration potentielle, les deux derniers points pouvant être regroupés.

En ce qui concerne la région MED, la conclusion générale est qu'il n'y a pas lieu de procéder à une révision approfondie, en raison du contenu plutôt général des CSPs 2002-2006 et de leur adoption récente. Les révisions mineures dans les CSPs se rapportent à des secteurs déjà identifiés correspondant aux nouveaux engagements ou objectifs politiques communautaires (voir infra). Comme le MTR coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il a été décidé d'exprimer les ajustements des CSPs par le biais du PIN 2005-2006 et les anticipations du PIN 2002-2004.

### 3.2 Contexte du pays depuis 2001

La politique du gouvernement est définie par le Xème Plan qui couvre la période 2002-06, identique à celle du CSP. Elle est résumée dans le document de stratégie. La situation politique n'a pas changé d'une manière substantielle dans un contexte de lutte renforcée contre le terrorisme international. L'évolution de la situation économique et sociale n'implique pas de réorientations fondamentales.

La Tunisie traverse, comme d'autres pays de la région, une phase délicate sur le plan économique en raison des effets prolongés du terrorisme international (11 septembre 2001 et attentat de Djerba le 11 avril 2002) et de la guerre de l'Irak, particulièrement néfastes pour le tourisme. Néanmoins, une gestion efficace de l'économie et une bonne pluviométrie en 2002/2003 permettront au pays de dépasser cette situation difficile. Le gouvernement tunisien manifeste une préoccupation assez vive au sujet des pressions engendrées par l'avancement dans la mise en œuvre du démantèlement tarifaire prévu par l'Accord d'association avec l'UE et l'intensification de la concurrence du fait notamment de l'élargissement de l'UE et de la suppression des accords multifibres.

### 3.3 Nouvelles politiques/initiatives UE

Au cours de l'exercice 2002-2003, un certain nombre d'orientations politiques ont été adoptées par la Commission, orientations qui auront un impact important sur nos relations avec les partenaires méditerranéens dans un avenir proche. De manière significative, la communication sur **l'Europe élargie et la nouvelle politique de voisinage** établit un nouveau cadre de relations avec la Méditerranée du Sud. La communication note l'interdépendance croissante entre l'UE et ses partenaires voisins en termes de stabilité, de sécurité et de développement durable. Au cours de la prochaine décennie, l'Union devrait donc s'employer à créer, en partenariat, un espace de prospérité et de bon voisinage - un "cercle d'amis" - caractérisé par des relations étroites et pacifiques fondées sur la coopération. En contrepartie des progrès concrets dans le respect des valeurs communes et la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, l'Union devrait offrir à ses voisins une perspective de participation au marché intérieur. Elle devrait y associer la poursuite de l'intégration et de la libéralisation afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et les capitaux (les quatre libertés). Pour la période allant jusqu'en 2006, les pays de la Méditerranée du Sud seront invités à participer activement aux Programmes de voisinage MEDA en cours d'élaboration, visant au renforcement de l'impact de la coopération transfrontalière avec les pays méditerranéens de l'Union.

Le PIN 2005-2006 a été formulé en interface avec cette nouvelle politique. Le Programme d'Appui à la mise en œuvre des Accords d'association (P3A), issu du PIN 2002-2004 et dont la mise en œuvre devrait s'étaler sur 2004-2006, pourra prendre en charge des éventuelles actions destinées à amorcer la mise en œuvre des Plans d'action dans le cadre de la Nouvelle Politique de Voisinage et appuyer la bonne gouvernance.

Les autres orientations politiques concernent : le sommet de Doha et le commerce, les questions JAI, la promotion d'une meilleure gouvernance, les droits de l'homme et la démocratisation dans la région MED, et les initiatives environnementales convenues au sommet de Johannesburg sur le développement durable.

Le lancement du nouveau Round de l'OMC - **l'agenda de Doha** - comporte à la fois de nouvelles ouvertures du marché et la définition de règles supplémentaires, soutenues par l'engagement de renforcer l'assistance matérielle vis-à-vis des pays en développement en vue de renforcer leur capacité. L'objectif principal du nouveau round est de soutenir l'intégration des pays en développement dans le système d'échanges mondial d'une manière qui les aidera à combattre la pauvreté. La promotion du commerce a été largement prise en compte lors de la programmation en cours d'exécution (2002-2004) dans le cadre du P3A.

Les conclusions du Conseil de Tampere (1999), Santa Maria Da Feira (2000) et Séville (2002) ont défini une politique commune concernant l'intégration des questions **justice et affaires intérieures** dans la politique externe de l'UE. Le plan d'action adopté à Valence (2002), en plus de la déclaration de Barcelone, fournit des orientations supplémentaires pour la coopération renforcée dans la région MED et ce, dans trois secteurs principaux : migration, réforme de l'appareil judiciaire et lutte contre la criminalité. En Tunisie, les questions JAI ont déjà été largement prises en compte lors de la programmation 2002-2004 (programme de modernisation de la justice, P3A).

Une **meilleure gouvernance, la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme** constituent des objectifs de base dans la politique extérieure de l'UE. En conformité avec les conclusions du rapport PNUD sur le développement humain dans le monde arabe, la Commission a récemment adopté une communication intitulée "Donner une nouvelle impulsion aux actions de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens" visant à maximiser l'efficacité des instruments à la disposition de l'UE et de ses partenaires méditerranéens dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. La communication définit des orientations de travail en vue de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales en coopération avec les partenaires méditerranéens. Elle propose dix recommandations concrètes pour améliorer le dialogue politique entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, ainsi que la coopération financière de l'UE sur les questions de droits de l'homme. Leur mise en oeuvre sera améliorée par trois niveaux de complémentarité : entre le dialogue politique et l'assistance financière, entre le programme MEDA et l'assistance fournie dans le cadre de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (EIDHR), et finalement entre les dimensions nationales et régionales. Le rapport Banque mondiale 2003 sur la gouvernance dans la région MENA constitue également une référence importante. Les programmes de troisième génération étaient bien représentés dans le cadre de la programmation 2002-2004. Des questions clés de la bonne gouvernance sont abordées dans la FAS V prévue en 2006.

Un engagement global à la cause du **développement durable** fut réitéré au sommet de Johannesburg, sous forme d'un programme pragmatique et ambitieux avec des objectifs clairs et mesurables démontrant l'importance croissante des **questions environnementales** dans la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (*Millennium Development Goals*). Les secteurs clés pour l'action de l'UE sont l'eau et l'énergie. À Johannesburg, l'UE a lancé deux partenariats, l'une concernant l'eau, l'autre sur l'énergie. L'initiative européenne de l'eau ("*Water for Life*") coordonne les mécanismes de financement existants avec un accent particulier sur trois paramètres : approvisionnement, hygiène et gestion intégrée des ressources. À l'heure actuelle, le suivi concret concernant les pays méditerranéens se déroule dans le cadre de l'instrument de financement existant (c'est-à-dire MEDA) mais d'autres développements, y compris l'aide aux bassins transfrontaliers en Afrique, devraient être suivis de près dans un avenir proche. La programmation 2005-2006 prévoit une bonification d'intérêt dans l'environnement.

Il ressort de ce qui précède, que ces nouvelles initiatives ont été intégrées dans les programmations du CSP en cours et que ces domaines sont couverts par la réponse stratégique du CSP 2002-2006. Ils sont en conséquence à considérer comme mineurs par rapport au MTR.

### **3.4 Résultats**

La mise en œuvre de la coopération a connu une amélioration sensible en 2002. En général, la mise en œuvre et l'instruction des actions programmées pour la période 2002-2004 avancent d'une manière satisfaisante et les priorités identifiées restent valables.

Certains programmes qui datent d'une programmation antérieure connaissent des difficultés (assurance maladie, compétitivité, privatisation, création d'emplois), qui ne justifient toutefois pas de modifier la programmation en cours.

La coopération est difficile en matière de gouvernance (projets MEDA dits de troisième génération), comme l'atteste l'absence d'accord sur le programme "société civile" de 1,5 M€ (ce qui a conduit à son annulation) ; la longue maturation du projet "appui aux médias" de 2,15 M€ (qui vient d'être signé) ; la longue maturation du programme "justice" de 25 M€ (dont l'instruction commencera prochainement et qui est désormais entré dans une phase de discussion sur sa portée réelle).

Par ailleurs, la Facilité d'ajustement structurel III connaît des difficultés au niveau de la "tranche flottante" sur les télécommunications (12,6 M€).

### **3.5 Leçons**

Les difficultés mentionnées ici ne justifient pas de modifier la programmation en cours. Plus généralement, des enseignements utiles pour la programmation future peuvent être tirés des problèmes actuels :

- Il faut éviter le surdimensionnement des programmes (exemples : privatisations, compétitivité) par rapport au niveau de l'engagement politique du bénéficiaire dans la réforme concernée et à la capacité d'absorption des institutions bénéficiaires (surtout depuis l'entrée en vigueur de la Règle N+3).
- Aussi, il ne paraît pas judicieux de prévoir des opérations de 3<sup>ème</sup> génération supplémentaires en 2005-2006, alors que celles issues de 2002-2004 ne sont pas encore opérantes. Des aspects éminemment importants ayant trait à la gouvernance seront inclus dans la FAS V programmée pour 2006.
- La programmation doit tenir compte de la nécessité d'assurer que la mise en œuvre aura lieu en temps opportun par rapport aux actions à appuyer (exemples : privatisation).
- La programmation de la FAS IV et V doit tenir compte des réticences exprimées par les autorités tunisiennes concernant le mécanisme des tranches flottantes (et leur montant unitaire faible) pour les opérations d'appui budgétaire et de la difficulté qu'il y a de prévoir de nombreuses conditionnalités dont la réalisation dépend des conditions de marché.

#### **4. PROGRES DE L'ACCORD D'ASSOCIATION**

L'accord avec la Tunisie signé, en juillet 1995, est entré en vigueur le 1er mars 1998. Par une décision unilatérale, la Tunisie a anticipé le démantèlement tarifaire dès 1996. Depuis l'année 2001, le démantèlement s'applique à une série de marchandises importées qui sont également fabriquées localement. Cela a pour effet d'exposer directement l'industrie tunisienne à la concurrence internationale sur son marché local.

Le Conseil d'association du 30 septembre 2003 a pris la décision d'instaurer six sous-comités sur les sujets suivants : 1) marché intérieur ; 2) industrie, commerce et services ; 3) transport, environnement et énergie ; 4) recherche et innovation ; 5) agriculture et pêche ainsi que 6) justice et sécurité.

Ces sous-comités s'ajoutent aux fora créés directement par l'Accord d'association : le Groupe de travail sur les affaires sociales, le Comité de coopération douanière et le Dialogue économique. D'autres sous-comités, par exemple "Droits de l'homme, démocratisation et gouvernance" pourront être créés si les parties en décident ainsi.

Les sous-comités visent à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord d'association et à alimenter la Politique de Voisinage, dont la Tunisie sera un des pays pilotes. Reste à signaler le prochain lancement des négociations sur la libéralisation des services.

Dans le domaine du commerce Sud-Sud, la Tunisie a signé le 25 février 2004 un accord de libre échange dans le cadre de l'initiative d'Agadir avec le Maroc, l'Egypte et la Jordanie.

#### **5. PRIORITES DU PIN 2005-2006**

Le montant total pour cet exercice de programmation s'élève à 144 M€. Le PIN 2005-2006 complète le PIN antérieur. Le fil conducteur de la programmation a été le CSP 2002-2006, ainsi que les éléments d'encadrement politique récents : communication sur la nouvelle politique de voisinage, rapport PNUD 2002 développement humain dans le monde arabe, rapport Banque mondiale 2003 gouvernance MENA, communication "Droits de l'homme et démocratie" dans les pays MEDA, flux migratoires et autres questions JAI, prévention des conflits (UNSCR 1373) et retombées 11 septembre (dialogue des cultures et civilisations), agenda "Doha" et "Johannesburg" et bien sûr, l'appui aux réformes dans les secteurs concernés par la mise en œuvre des accords d'association, y compris les aspects relatifs à la bonne gouvernance. Ces sujets ont été largement anticipés dans le CSP et de ce fait le document de stratégie actuel couvre toutes les opérations envisagées.

La communication *"Donner une nouvelle impulsion aux actions de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens"* propose des mesures pratiques visant à faciliter une intégration plus profonde et plus opérationnelle des questions droits de l'homme et démocratie à tous les niveaux lors du dialogue politique avec les partenaires MEDA. Les mesures proposées comprennent le développement de plans d'action nationaux et régionaux sur les droits de l'homme et la démocratie avec les partenaires MEDA disposés à s'engager dans cet exercice. Aux termes de la communication (recommandation 7), une allocation est envisagée pour les pays qui adoptent les plans nationaux d'action en 2004. Ces attributions permettront aux partenaires qui progressent dans ce travail de bénéficier de fonds supplémentaires, non nécessairement liés à des projets droits de l'homme et démocratie. Cette facilité

supplémentaire sera attribuée en 2005, dans le cadre de la révision de l'exercice de programmation 2006.

L'exercice de programmation 2005-2006 tient également compte des priorités identifiées lors de la définition du cadre et des modalités de la révision à mi-parcours des CSPs. Pour mémoire, il apparut lors de la présentation du CSP que les révisions à considérer étaient d'ordre mineur, ceci en raison du caractère relativement récent du CSP 2002-2006 adopté en décembre 2001 et du contenu général des orientations définies. Vu que la révision à mi-parcours coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il fut décidé *d'exprimer les ajustements des CSP par le biais du PIN 2005-2006 et les anticipations du PIN 2002-2004*. Les priorités identifiées lors de la définition de l'exercice de révision à mi-parcours du CSP sont donc reflétées dans les PINs.

La programmation 2005-2006 a croisé les priorités du CSP 2002-2006, ainsi que les éléments d'encadrement politique récents avec l'agenda de la partie tunisienne et les expériences de la coopération passée. Conformément aux orientations récentes, la priorité a, à priori, été donnée aux aides budgétaires en soutien aux réformes dans les secteurs concernés par la mise en œuvre de l'accord d'association.

Dans la perspective du libre échange total et de l'association avec l'UE après 2007, il paraît prioritaire d'accompagner les réformes de libéralisation économique et de bonne gouvernance. En conséquence, une opération d'ajustement structurel est inscrite dans le cadre du PIN 2005-2006, conformément aux priorités énoncées par le document de stratégie 2002-2006 sous le volet "*Réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie de marché*".

Le rapport PNUD 2002 sur le développement humain dans les pays arabes constate que la région souffre de trois déficits fondamentaux, dont le développement des ressources humaines et du savoir. La Tunisie investit dans l'amélioration de la qualité de ses ressources humaines. Cet effort est par ailleurs bien explicité dans le Xème plan (2002-2006), car le niveau actuel de l'éducation et de la formation de la main d'œuvre n'est pas adéquat compte tenu des défis de la concurrence internationale. Ces sujets font également partie des priorités retenues par le document de stratégie sous le volet "*Valorisation des ressources humaines*".

## **5.1 Opérations du PIN 2005-2006**

Les opérations retenues dans le cadre du PIN 2005-06 peuvent être résumées comme suit :

### **a) Volet : Réformes économiques**

*Gouvernance, Institutions de l'économie de marché, Agenda de Doha*

FAS V (70 M€) :

- Objectif : poursuivre le cycle de réformes dans la perspective du libre échange total et de l'association avec l'UE après 2007, notamment dans les domaines de la gouvernance, des services et de la réforme budgétaire.
- Résultats : consolidation macro-économique ; réforme de la loi organique des lois de finances (intégration budgétaire de l'ensemble du secteur public, gestion budgétaire par programmes et primauté du résultat) ; poursuite des réformes du secteur financier ; désengagement de l'état et ouverture au privé des infrastructures et des services publics ;

environnement des affaires et développement du secteur privé; libéralisation des services ; extension du filet social. Réformes dans les secteurs énergie et transports.

**b) Volet : Valorisation des ressources humaines**

*Rapport PNUD sur le développement humain 2002 : Education et savoir*

Formation professionnelle (30 M€) :

- L'objectif est d'appuyer la poursuite de la réforme sectorielle en cours, ainsi que de consolider les acquis du projet MANFORM (MEDA I) en coordination avec les autres appuis extérieurs. Il s'agit de faire bénéficier l'économie tunisienne d'une main d'œuvre qualifiée répondant aux critères de l'employabilité, en fonction des besoins des opérateurs économiques et pour faire face à une concurrence accrue dans une zone de libre échange avec l'UE.
- Résultats : ils seront définis en fonction d'une identification par approche sectorielle (Sector Wide Approach - SWAP). Ils pourront se focaliser sur le pilotage par l'évaluation et les besoins des opérateurs économiques, l'articulation avec le système de l'éducation et du marché de l'emploi, l'extension de l'approche par compétence et de modes de formation innovante, l'implantation généralisée d'une démarche qualité, l'autonomie des centres et l'ouverture au privé.

Enseignement secondaire (30 M€) :

- L'objectif est d'appuyer la poursuite de la réforme sectorielle en cours pour éviter les coûts humains, sociaux et économiques liés au taux élevé d'abandon des élèves du niveau secondaire (i.e. améliorer le rendement interne et externe) et développer les filières de l'enseignement secondaire, plus en cohérence avec les besoins du marché du travail et ceux de l'enseignement supérieur modernisé.
- Résultats : ils seront définis en fonction d'une identification de type approche sectorielle. Ils pourront se focaliser sur le développement des projets d'établissement, l'amélioration des mécanismes d'orientation et d'évaluation, la généralisation de l'approche par compétences de base, l'introduction de la démarche qualité, l'adaptation de l'offre et la modernisation des méthodologies d'enseignement (par exemple emploi d'outils pédagogiques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication - NTIC).

**c) Volet : Infrastructures économiques**

*Agenda Johannesburg – Environnement*

Assainissement liquide -ONAS IV (bonification 10 M€) :

- Il s'agit de la poursuite du programme national d'assainissement urbain en direction des villes tunisiennes de petite et moyenne dimensions. Le projet vise à financer le renforcement des réseaux de collecte des eaux usées et la construction de stations d'épuration dans les villes concernées. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique tunisienne en matière de protection de l'environnement et de l'amélioration des conditions de vie des citoyens, rendues également nécessaires par l'accroissement soutenu de la population urbaine et l'extension de la desserte en eau potable. Le projet permettra de

protéger les ressources en eau souterraine des régions concernées. Il diminuera la charge organique polluante rejetée dans la Méditerranée et contribuera à améliorer et à protéger l'environnement marin.

## **5.2 FEMIP (BEI)**

Dans le cadre du processus de Barcelone, la BEI a renforcé son partenariat financier avec les partenaires méditerranéens grâce à la création d'un instrument particulier : la facilité euro-med d'investissement et de partenariat (FEMIP - octobre 2002). Fin 2003, il fut décidé de renforcer le FEMIP par l'ajout de nouveaux instruments financiers et la modification de certaines questions organisationnelles, en vue d'augmenter les activités destinées au secteur privé et à la coopération avec les pays partenaires.

Il est prévu que sous FEMIP le volume annuel des prêts de la BEI augmente progressivement de 1,4 à 2 milliards. Ces ressources sont destinées à soutenir une activité plus large, et en priorité, le développement du secteur privé. Sont également de première importance les projets dans le domaine de l'environnement, du capital humain ainsi que ceux présentant un intérêt commun à l'Union et aux partenaires méditerranéens, ou renforçant la coopération "Sud-Sud". Le financement sur ressources propres sera complété, en amont et en aval, par des ressources budgétaires communautaires pour l'assistance technique. Ces ressources aideront à la préparation et à la mise en œuvre de projets d'investissement. En outre, la BEI continuera de faire un usage considérable des ressources de capital à risques pour le développement du secteur privé.

Parmi les priorités retenues, la BEI et la Commission ont conjointement fixé les objectifs suivants :

- La réduction de l'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement.
- L'alignement des normes environnementales avec les accords internationaux et les traités (directives européennes, Kyoto, etc.).

Dans ces domaines, les prêts BEI sur ressources propres seront supportés par les bonifications d'intérêt (financées par des ressources budgétaires).

## **II. PRESENTATION DES PROJETS**

### **1. FAS V**

#### **1.1 Contexte et justification**

La FAS V doit achever le cycle des réformes engagées par la FAS I dans la perspective du libre-échange total et de l'association avec l'UE après 2007. Elle devrait se fixer pour objectif de faire exister un secteur privé performant et concurrentiel, alimentant une croissance réelle supérieure à 6% par an.

Les autorités tunisiennes ont montré un grand intérêt pour une telle opération, traitant des questions clefs de la bonne gouvernance (gestion budgétaire axée sur la performance) et de la libéralisation des services (principal gisement de la croissance additionnelle).

## 1.2 Objectif

Achever le cycle de réformes dans la perspective du libre-échange et de l'association avec l'UE après 2007.

## 1.3 Résultats attendus

Le spectre des résultats attendus peut comprendre les sujets suivants :

- Poursuivre la consolidation du cadre macro-économique.
- Réforme de la loi organique des lois de finances (gestion par objectif)<sup>1</sup>.
- Amélioration de l'environnement des affaires et développement du secteur privé.
- Poursuite de l'ouverture au secteur privé des infrastructures et des entreprises publiques (notamment déchets solides, etc.).
- Réformes du secteur financier.
- Libéralisation des services (sources d'investissement privé).
- Extension et ciblage du filet social.
- Le programme pourra contribuer à l'accélération des réformes, notamment dans les secteurs énergie et transports. Pour le secteur énergie, la réforme du secteur de l'électricité revêt une importance particulière, de même que la promotion d'une gestion plus efficace de la demande énergétique et l'harmonisation des règles et standards avec ceux de l'Union européenne. Pour le secteur des transports, les réformes devront également couvrir tous les modes de transport de même que l'harmonisation des standards et les mesures relatives à la sécurité et la sûreté.

L'identification et l'instruction de la FAS V tiendront compte des résultats et évaluations de la FAS III et de la FAS IV et prendront en compte l'exigence de parvenir à une concentration sectorielle nécessaire pour garantir l'efficacité du programme.

## 1.4 Indicateurs de performance

Les benchmarks relatifs aux mesures de réforme supportées par la FAS V seront établis en fonction du contenu du programme durant la phase d'identification et d'instruction. La FAS V pourra reprendre et élaborer les indicateurs de performance suivants :

- Nombre de créations d'emplois et taux d'emploi des primo-demandeurs.
- Part de l'état dans l'économie (PIB) par secteurs.
- Investissements privés domestiques et étrangers (off shore et on shore) et par secteurs (industries manufactures/agro-industrie/ services etc.).
- Investissements publics et investissements des entreprises publiques par secteurs.
- Exportations et diversification de leur composition.
- Structure des importations par catégories (investissements/consommation/biens intermédiaires, etc.).
- Développement des marchés boursier et financier.
- Taux de croissance des exportations.
- Croissance du PIB.
- Inflation.

---

<sup>1</sup> Intégration budgétaire de l'ensemble du secteur public, gestion budgétaire par programmes et primauté du résultat.

- Déficit de la balance courante.
- Déficit budgétaire.
- Taux d'endettement (dette extérieure).
- Niveau des réserves (mois d'importations de biens et services).

Un certain nombre de réformes n'ayant pas un effet immédiat ne peuvent se mesurer par des indicateurs statistiques, mais par la mise en place des réformes législatives ou réglementaires et par des améliorations structurelles ou institutionnelles : par exemple, mise en œuvre d'une législation de type "loi-cadre", stipulant les conditions générales des concessions et les spécificités sectorielles.

### **1.5 Description succincte du programme**

La question de la soutenabilité du cadre macro-économique est posée : elle est essentielle pour le respect du calendrier imposé par l'Accord d'association. Le défi consiste à prouver, à l'horizon de 2004, que l'ouverture "paye". Mais, d'ores et déjà, il faut préparer le nouveau cadre macro-économique des années 2005-2006 : le développement de l'épargne en sera une composante vitale pour la sauvegarde des équilibres globaux.

La gestion budgétaire est un élément pivot dans tout système de fourniture de services publics. L'orientation du système vers la performance favoriserait la responsabilisation interne.

Le désengagement de l'état doit donc être accéléré, car il apparaît bien que les pays à croissance élevée et soutenue sont ceux où la part de l'investissement privé dans la FBCF est nettement plus élevée que l'objectif fixé par le Xème Plan (70-80% au lieu de 58%).

Le principal gisement de croissance additionnelle est le secteur des services, qui a tout à gagner de la libéralisation envisagée des échanges de services. Ceci nécessite que les obstacles à l'entrée (droit d'établissement, limitations des investissements de portefeuille) et aux échanges soient levés des deux côtés, de manière à susciter des investissements mutuels, des partenariats et une intensification du commerce intra branches des services. C'est en outre dans les services aux entreprises que se trouve un des gisements d'emplois parmi les plus significatifs et les moins bien exploités en Tunisie, alors que ce sous-secteur est essentiel à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité, objectifs primordiaux du Xème Plan.

Une priorité évidente est l'achèvement des réformes du secteur financier. Ceci s'accompagne déjà d'une libéralisation progressive du compte de capital, laquelle se trouve engagée dans les directions fixées avec le FMI.

L'évolution de certains indicateurs depuis 2002 reste préoccupante : les créations d'emplois sont tombées de 74.000 (2001) à 63.000 et la prévision actuelle pour 2003 n'est que de 57.000. Non seulement les intentions d'investissement s'étaient brutalement contractées en 2002, mais ce sont aussi les investissements privés effectivement réalisés qui ont baissé fortement et cela se poursuivra en 2003. La première année du Xème Plan affiche donc un décalage très net par rapport à l'objectif poursuivi : le privé n'a pas pris la place que le retrait du public lui ménageait. Les actions structurelles à engager devront donc aussi viser à recréer la confiance.

## **1.6 Maître d'œuvre**

Ministère de la coopération et du développement économique.

## **1.7 Bénéficiaire**

Budget de l'état.

## **1.8 Conditions spécifiques**

Mise en œuvre des mesures macro-économiques et structurelles dans les termes convenus.

## **1.9 Budget indicatif**

70 M€.

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

Le capital humain constitue la principale ressource de la Tunisie et son meilleur atout pour une croissance équilibrée et durable. Dans les deux domaines visés, "Formation professionnelle" et "Education secondaire", la Tunisie a développé des stratégies à moyen terme. Ces deux stratégies sectorielles sont cohérentes avec celles développées pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur qui bénéficient déjà de l'appui communautaire.

Ce contexte justifie que les deux appuis envisagés soient identifiés selon une approche sectorielle (SWAP) comme pour le programme de modernisation "Enseignement supérieur" (MEDA II).

Les modalités de financement seront définies lors de l'identification : l'appui budgétaire sera privilégié, si les conditions sont réunies.

### **2.1 Formation professionnelle**

#### **a) Contexte et justification**

Depuis 1995, la Tunisie a adopté et mis en place une réforme cohérente du système de la Formation Professionnelle (FP) - MANFORME - en étroite coordination avec un programme de mise à niveau des entreprises pour améliorer la compétitivité de l'économie. Le Xème plan (2002-2006) confirme ces axes. Il existe une nécessité et une perspective réelle de consolider les acquis de la réforme sectorielle et de contribuer à son extension à tout le système de formation professionnelle. Le nouveau programme "Formation Professionnelle" appuiera et consolidera la réforme en cours en tenant compte des progrès réellement accomplis et sur base des acquis du projet MANFORM (MEDA I) et des autres appuis extérieurs. La coordination ex-ante avec tout autre appui sectoriel négocié sera assurée par le gouvernement tunisien.

#### **b) Objectif**

Faire bénéficier à l'économie tunisienne d'une main d'œuvre qualifiée, répondant aux critères de l'employabilité, en fonction des besoins des opérateurs économiques et pour faire face à une concurrence accrue dans une zone de libre échange avec l'UE.

### **c) Résultats attendus**

Consolider les progrès réalisés par la réforme MANFORME en cohérence avec le volet "éducation et formation" prévu dans le Xème plan (2002-2006) pour contribuer à son extension à tout le système de formation professionnelle tunisien.

A titre indicatif, les résultats attendus pourraient être les suivants :

- Cohérence renforcée du système de FP avec le système de l'éducation et du marché de l'emploi.
- Renforcement de la fonction gestion des ressources humaines et de l'identification des compétences en entreprise (notamment les PME).
- Développement des capacités de l'offre de formation professionnelle privée.
- Renforcement du partenariat entre le dispositif de formation, les entreprises (notamment PME) et les fédérations professionnelles.
- Consolidation du pilotage de l'ensemble du système.
- Renforcement des modes de formation liés au milieu du travail, notamment l'apprentissage et la formation par alternance, ainsi que de la formation continue.
- Extension de l'approche par compétences dans le système de FP.
- Implantation généralisée de la démarche qualité (normalisation des programmes de formation et la certification des opérateurs).
- Continuité et actualisation de la formation des formateurs en ingénierie de la formation, en formation pédagogique et en formation technique.
- Mise en place d'une campagne d'information et de communication.
- Promotion de l'autonomie de fonctionnement et de gestion des centres.

Les résultats seront précisés à la suite du processus d'identification.

### **d) Indicateurs de performance**

S'agissant d'un programme d'appui sectoriel, le choix des indicateurs se fera lors de l'identification. Il s'agira de retenir des indicateurs vérifiables destinés à mesurer entre autres :

- La formation professionnelle pilotée par la demande des opérateurs économiques.
- La solidité du partenariat entre le système de FP et les entreprises et organisations professionnelles.
- La diversification de l'offre.
- L'amélioration du rendement interne et externe du système.
- La mise en place de la démarche qualité.

### **e) Description succincte du programme**

Les orientations du Xème Plan sont cohérentes avec les problématiques identifiées et sont traduites dans le Programme d'Opérations Global pour la Formation Professionnelle.

L'enjeu essentiel de la réforme de la formation professionnelle est d'assurer une main d'œuvre qualifiée et compétente en réponse, d'une part, à la demande en compétence du secteur productif et, d'autre part, aux nécessités d'employabilité de la population active tunisienne.

Il s'agit principalement de consolider et de pérenniser la réorientation de la FP vers les besoins des opérateurs économiques en élargissant l'approche par compétence et les modes de formation liés au milieu du travail. La cohérence avec le système d'éducation, d'une part, et avec les autres mesures d'insertion sur le marché de l'emploi, d'autre part, sera assurée pour mettre les chercheurs d'emploi dans les conditions de pouvoir chercher, trouver et maintenir un emploi. La modernisation parallèle du système d'éducation secondaire contribuera à la réorientation de la FP vers les besoins en compétences des entreprises et non comme débouché temporaire des élèves en échec scolaire.

Au-delà de la régénération des cursus et des filières, des progrès importants restent à faire en ce qui concerne l'efficacité interne (pilotage du système, régionalisation, décentralisation, autonomie des centres, démarche qualité) et externe du système (symbiose avec les entreprises, adéquation entre emploi et formation, entre nomenclatures d'emploi et référentiels de formation, synergie avec d'autres mesures d'insertion sur le marché de l'emploi).

Vu l'existence d'un vrai engagement politique vers le secteur du développement des ressources humaines, ainsi que d'une stratégie de modernisation de ce sous-secteur, l'intervention communautaire prendra la forme d'un programme d'appui à la politique sectorielle.

**f) Maître d'œuvre**

Ministère de l'Education et de la Formation.

**g) Bénéficiaires**

L'intervention bénéficiera aux établissements de formation professionnelle et aux entreprises par le biais du Budget de l'état. Groupes cibles : les chercheurs d'emploi, les employés et travailleurs.

**h) Conditions spécifiques**

Poursuite de la politique de réforme de la formation professionnelle et engagement des autorités tunisiennes à produire un cadre de dépense sectoriel à moyen terme, en se basant sur l'expérience acquise à travers le programme de modernisation de l'Enseignement supérieur.

**i) Budget indicatif**

30 M€.

## **2.2 Education secondaire**

**a) Contexte et justification**

Le capital humain constitue la principale ressource de la Tunisie et son meilleur atout pour un développement équilibré et durable. Avec l'ouverture de la Tunisie sur le marché mondial, le développement de la concurrence des pays à plus faibles revenus, l'introduction des nouvelles technologies et une demande plus différenciée des marchés européens, de nouvelles stratégies de développement ont été définies et mises en place. Ces nouvelles stratégies et ces nouvelles technologies se révèlent de plus en plus complexes et très exigeantes en main d'œuvre

qualifiée et diversifiée. La qualité de la main d'œuvre est donc déterminante dans la consolidation de la croissance présente et la poursuite du développement à moyen et long terme.

Afin d'être compétitive d'abord au sein de l'ensemble euro-méditerranéen, mais également au niveau le plus large, la Tunisie a donc entrepris d'améliorer la qualité et l'adaptabilité de sa main d'œuvre. Après le chantier de l'éducation de base, déjà très largement entamé, et celui de l'enseignement supérieur aujourd'hui amorcé, ces deux réformes ayant reçu un appui significatif de la communauté internationale dont l'Union européenne, l'enjeu de compétitivité et de modernisation de l'économie tunisienne passe désormais par une réforme en profondeur du maillon intermédiaire constitué par l'enseignement secondaire, à la fois général et technique.

Intérêt stratégique (par rapport à l'Accord d'association) :

- Améliorer l'employabilité des jeunes à court terme et contribuer à la réduction du chômage de demandeurs de premiers emplois et ainsi limiter les pressions migratoires de nature économique et sociale.
- Améliorer la compétitivité de l'économie tunisienne et son intégration dans l'espace méditerranéen.
- Assurer une meilleure offre de bacheliers aux filières porteuses de l'université.
- Répondre à la demande croissante de jeunes qualifiés au sortir de l'enseignement secondaire à dominante technique (agents d'exécution et d'encadrement et techniciens subalternes) et alléger ainsi la pression sur le secteur universitaire.

## **b) Objectif**

L'objectif du programme consistera à augmenter l'efficacité interne et externe, l'efficience et l'équité de l'éducation secondaire tant générale que technique. Il contribuera ainsi à améliorer le niveau qualitatif des ressources humaines de l'ensemble du pays pour une meilleure préparation aux mutations socio-économiques.

## **c) Résultats attendus**

A titre indicatif, les résultats attendus pourraient être les suivants :

- Amélioration de la qualité des acquis des élèves des différentes filières existantes ou à créer.
- Cohérence de l'offre éducative avec une éducation de base guidée par l'approche par compétences, avec un enseignement supérieur renouvelé et avec les besoins d'employabilité immédiate des sortants du système.
- Réduction des taux d'abandon et de redoublement à travers un renforcement des systèmes d'information et d'orientation ainsi que l'instauration des passerelles effectives entre les différentes filières de l'enseignement secondaire.
- Valorisation du contenu et de l'image des filières professionnalisantes et amélioration de l'articulation avec les dispositifs de formation professionnelle.
- Ouverture de l'enseignement secondaire vers l'extérieur : partenariat avec les entreprises et adaptabilité à l'environnement socio-économique régional.
- Modernisation des pratiques pédagogiques et de la formation initiale/continue des enseignants.

- Amélioration de la gestion du système éducatif et de la vie scolaire. Optimisation des synergies avec l'enseignement secondaire privé.

Les résultats seront précisés à la suite du processus d'identification.

#### **d) Indicateurs de performance**

S'agissant en principe d'un programme d'appui à la politique sectorielle du gouvernement tunisien, le choix des indicateurs ne peut se faire qu'après étude approfondie de la stratégie sectorielle du pays et de la liste des indicateurs utilisés par le gouvernement tunisien. Il s'agira de retenir des indicateurs vérifiables destinés à mesurer entre autres :

- L'amélioration de la qualité (par exemple, recyclage d'enseignants).
- La diversification et la flexibilisation de l'offre (par exemple, passerelles créées entre les différentes formations).
- L'amélioration du rendement interne du système (par exemple, réduction des taux de redoublement et d'abandon).
- L'amélioration du rendement externe du système (par exemple, proportion de bacheliers se dirigeant vers les filières professionnalisantes du supérieur).

#### **e) Description succincte du programme**

L'enjeu essentiel de la réforme de l'enseignement secondaire est de moderniser l'ensemble du système afin de le rendre plus cohérent avec les besoins socio-économiques tunisiens. En outre, cette réforme complète la mise en place d'un dispositif global de formation des ressources humaines, entre d'une part une éducation de base entièrement rénovée et fondée sur l'approche par compétences et d'autre part un enseignement supérieur dynamisé, renforcé et apte à répondre aux défis du devenir de l'économie et plus largement de la société tunisienne.

Au-delà de la régénération des cursus et des filières, des progrès importants restent à faire en ce qui concerne l'efficacité interne (régionalisation, décentralisation, pratiques pédagogiques, développement des passerelles) et externe du système (adéquation aux filières de l'enseignement supérieur en aval et, pour les cursus raccourcis, adéquation entre formation et emploi) Les orientations du Xème Plan sont cohérentes avec les problématiques à identifier et retiennent entre autres priorités, l'employabilité, le développement et la diversification des capacités d'accueil, l'avènement de l'économie du savoir et l'équilibre régional.

Vu l'existence d'un vrai engagement politique vers le secteur du développement des ressources humaines, ainsi que d'une stratégie de modernisation de ce sous-secteur, l'intervention communautaire prendra la forme d'un programme d'appui à la politique sectorielle.

#### **f) Maître d'œuvre**

Ministère de l'Education et de la Formation.

**g) Bénéficiaires**

L'intervention bénéficiera aux établissements d'enseignement secondaire et aux entreprises par le biais du Budget de l'état. Groupes cibles : l'intervention bénéficiera aux élèves et à leurs familles, au corps enseignant.

**h) Conditions spécifiques**

Poursuite de la politique de réforme de l'enseignement secondaire et engagement des autorités tunisiennes à produire un cadre de dépenses sectorielles à moyen terme, en se basant sur l'expérience acquise à travers le programme de modernisation de l'Enseignement supérieur.

**i) Budget indicatif**

30 M€.

## **2.3 TEMPUS**

**a) Contexte et justification**

Compte tenu du rôle important de l'enseignement supérieur dans le développement des ressources humaines et des compétences professionnelles d'une part et de l'échange dans la promotion de la compréhension entre les cultures d'autre part, une coopération plus étroite s'impose entre l'UE et la Tunisie dans le domaine de l'enseignement supérieur.

La Tunisie a été le troisième pays en termes de participation dans le programme Tempus avec des candidatures jugées d'une très bonne qualité par le panel d'experts académiques. L'évaluation à mi-parcours (octobre 2003) relève la liste de priorités nationales développées par le gouvernement tunisien comme un cas de bonne pratique, priorités qui renforcent les domaines sur lesquelles se joue la réforme de l'enseignement supérieur. Dans ce sens, il existe une bonne synergie entre le projet "modernisation de l'enseignement supérieur" et les activités financées à travers le programme Tempus-MEDA. De plus la participation de la Tunisie dans plusieurs projets Tempus de type régionale pourrait, à petite échelle, contribuer à diffuser au niveau régional les progrès dus à la réforme, avec un effet incitatif dans les milieux universitaires des pays de la région.

**b) Objectif spécifique**

Contribuer à la réforme et au développement de l'enseignement supérieur, compréhension des cultures.

**c) Résultats attendus et indicateurs de performance**

Soutien à la réforme de l'enseignement supérieur: développement et modification des programmes d'études dans les disciplines prioritaires; réforme et développement des structures et des établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur gestion; développer l'acquisition des qualifications requises dans le cadre de la réforme économique (amélioration du lien entre l'industrie et le système d'éducation).

#### **d) Description du programme**

Participation au programme Tempus III de *Projets européens conjoints* (actions de formation communes; mesures de réforme et de développement de l'enseignement supérieur ; promotion de la coopération entre les universités, l'industrie et des institutions ; développement de la mobilité des enseignants, du personnel administratif des universités et des étudiants) ; mesures structurelles ou complémentaires, subventions individuelles aux enseignants, aux chercheurs, aux formateurs, aux administrateurs universitaires, aux fonctionnaires ministériels supérieurs, aux planificateurs et autres experts, couvrant les frais de visites pour promouvoir la qualité, le développement et la restructuration de l'enseignement supérieur. Une attention particulière devrait être prêtée à la recherche de la complémentarité de ces activités avec celles appuyées dans le cadre du programme communautaire d'appui à la modernisation de l'enseignement supérieur, notamment à travers une cohérence dans la liste de priorités à fournir par les autorités tunisiennes.

#### **e) Budget indicatif**

En vue de l'intérêt que le programme a soulevé, le coût indicatif de la participation la Tunisie au programme Tempus III est estimé à environ 2 M€ à partir de pour 2005 et 2 M€ pour 2006.

### **3. BONIFICATION D'INTERETS BEI : ONAS IV (ASSAINISSEMENT LIQUIDE)**

#### **3.1 Contexte et justification**

Un des objectifs de la politique euro-méditerranéenne est l'amélioration de la qualité de vie de la population. Dans ce contexte, des bonifications d'intérêts pour des investissements promouvant la protection de l'environnement ont été accordé sur le budget communautaire par l'intermédiaire des prêts de la BEI. La poursuite de cet appui à l'amélioration de l'environnement continue à appartenir aux priorités pour la période 2005-2006. Il est à rappeler que la BEI est déjà intervenue pour financer des prêts bonifiés avec MEDA I et II pour le financement des projets d'assainissement liquide, industriel, ceux concernant les déchets solides ménagers et le nettoyage et la mise en valeur du Lac sud de Tunis. Une nouvelle action pour l'assainissement de l'ancien site industriel de Taparura est à l'étude.

La problématique de l'environnement et de la gestion des ressources en eau, se maintient, notamment sur les zones urbaines et côtières. Ces lieux connaissent encore de graves problèmes dans le domaine de l'assainissement des eaux : les insuffisances de réseau, de collecte et d'évacuation des eaux usées ainsi que la quasi-absence d'épuration constituent de graves menaces tant pour la qualité des ressources hydrauliques, que pour la santé des populations. De plus, ces difficultés entravent les investissements touristiques, secteur essentiel pour la continuation de la croissance économique du pays.

Intérêt stratégique : l'environnement au sens large constitue une des priorités de l'UE dans notre coopération avec les pays tiers et notamment dans les Programmes MEDA, plus particulièrement en ce qui concerne les bonifications d'intérêt de la BEI.

### **3.2 Objectif spécifique**

Assainissement liquide des petites et moyennes villes :

- La BEI a déjà financé programmes pour l'assainissement liquide en Tunisie avec l'ONAS (Organisation Nationale pour l'Assainissement de l'Eau), qui ont permis la construction de stations d'épuration et des réseaux d'assainissement connexes pour des grandes et moyennes villes. Dans ce contexte la poursuite du soutien aux investissements de ses nouveaux programmes d'assainissement a été sollicitée par l'ONAS dans le cadre du Xème Plan de Développement Économique et Social de la Tunisie, couvrant la période 2002-2006. Ce nouveau projet devrait être instruit dans les meilleurs délais.

### **3.3 Résultats attendus**

- Contribuer à un meilleur équilibre environnemental dans les zones urbaines.
- Amélioration des conditions de vie de la population.
- Diminution de la pollution des bassins versants concernés par les villes sélectionnées.

### **3.4 Indicateurs de performance**

Basé essentiellement soit sur les normes de pollution, soit sur les populations concernées, ceux-ci seront précisés pendant l'instruction des projets.

### **3.5 Description du programme**

Le projet envisagé s'inscrit dans le cadre du Xème Plan de la Tunisie. L'opération sera définie plus précisément lors de son instruction par la BEI. Elle sera préparée au cours des années 2004-2005.

Il s'agit de la poursuite du programme national d'assainissement urbain en direction des villes tunisiennes de tailles petites et moyennes (dont Gafsa/Ksar, El Mida, Le Krib, Hammamet sud, Naassen, Sidi Hassine). Le projet vise à financer le renforcement des réseaux de collecte des eaux usées et la construction des stations d'épuration dans les villes concernées. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique tunisienne en matière de protection de l'environnement et de l'amélioration des conditions de vie des citoyens, rendue également nécessaires par l'accroissement soutenu de la population urbaine et l'extension de la desserte en eau potable. Le projet permettra de protéger les ressources en eau souterraine des régions concernées. Le projet diminuera la charge organique polluante rejetée dans la Méditerranée et contribuera à améliorer et à protéger l'environnement marin.

### **3.6 Maître d'œuvre**

ONAS.

### **3.7 Bénéficiaire final**

ONAS.

### 3.8 Emprunteur

République tunisienne.

### 3.9 Budget indicatif

10 M€.

## 4. QUESTIONS TRANSVERSALES

Comme lors de l'exercice de programmation antérieur, la réduction des inégalités de genre est une question qui retiendra l'attention des services de la Commission dans l'instruction des programmes de coopération. Une attention particulière sera portée à la question des droits de la femme.

La bonne gouvernance, le développement durable et la protection de l'environnement sont également des questions transversales communes à tous les programmes.

### Tableau des Engagements

PRIORITE STRATEGIQUE / PROGRAMME	MONTANT INDICATIF	ENGAGEMENT		% BUDGET
		2005	2006	
<b>REFORMES ECONOMIQUES. INSTITUTIONS DE L'ECONOMIE DU MARCHE. AGENDA DOHA</b>	<b>70 M€</b>			<b>48,62%</b>
- FAS V	70 M€		70 M€	
<b>VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES. RAPPORT PNUD</b>	<b>64 M€</b>			<b>44,44%</b>
- Formation professionnelle	30 M€	30 M€		
- Enseignement secondaire	30 M€	30 M€		
- Tempus	4 M€	2 M€	2 M€	
<b>INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES. AGENDA JOHANNESBURG - ENVIRONNEMENT</b>	<b>10 M€</b>			<b>6,94%</b>
- Assainissement liquide (bonification)	10 M€	10 M€		
<b>TOTAL</b>	<b>144 M€</b>	<b>72 M€</b>	<b>72 M€</b>	<b>100%</b>

### **Indicators related to the Millennium Declaration**

Indicators	1995	1999	2000	2001	2002	
1. Proportion of population on less than \$1 per day %	2,0	na	na	< 2,0	na	
2. Prevalence of child malnutrition (% of children under 5)	9,0	na	na	na	4,0	
3. Under-five mortality rate (per 1.000)	33,0	na	30,2	27,0	na	
4. Net enrolment ratio in primary education	97,8	98,2	na	99,0	na	
5. Percentage of cohort reaching grade 5	91,0	92,1	93,0	na	na	
6. Ratio of girls to boys in primary and secondary education	0,89	0,91	1,01	na	1,03	
7. Proportion of births attended by skilled health personnel %	81,0	82,0	na	90,0	na	
8. Proportion of 1 year old children immunised against measles %	91,0	84,0	na	92,0	na	
9. HIV prevalence among women 15-24 year old %	na	na	na	na	0,2	
10. Proportion of population with sustainable access to an improved water source %						
	Rural:	na	na	58	na	na
	Urban:	na	na	91	na	na

Sources: World Bank/MDG, UNDP, UNICEF, UNESCO, UNAIDS.

## Situation économique

### Tunisia - Selected Economic Indicators, 1997-2002

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Real GDP growth (in %)	5,4	4,8	6,1	4,7	5,0	1,7
Unemployment rate	---	---	---	15,6	15,0	14,9
CPI inflation (avg; in %)	3,7	3,1	2,7	3,0	2,9	3,1
Broad money (M2, end of year; % change)	14,2	6,0	18,6	13,2	11,3	5,2
Consolidated government balance (% of GDP)	-4,6	-3,6	-3,9	-3,8	-3,8	-3,5
Current account balance (% of GDP)	-3,1	-3,4	-2,1	-4,2	-4,3	-3,5
Official net international reserves (end of year)						
In billions of US dollars	1,9	1,9	2,3	1,8	2	2,3
in months of imports	3,0	2,7	3,2	2,6	2,5	2,9
External debt (% of GDP) (end of year)	60,7	56,8	59,7	59,6	60,2	61,0
Debt service (in % of exports of GNFS)	19,2	18,9	18,5	22,6	15,6	17,2
Exchange rate (dinar/euro) (end of year)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,5
Real effective exchange rate (1995=100) 1/	100,56	100,47	101,5	100,8	98,3	94,0
Population (million)	9,2	9,3	9,5	9,6	9,7	9,8
GDP per capita, in USD	2155	2052	2130	2210	2045	2074

Source : IMF, various national sources.

1/ A negative sign implies a real depreciation and, therefore, a gain in international competitiveness.

**Community and Member States cooperation with Tunisia - Planned disbursements for 2003 (€M, grants and loans)**

<b>Sectors</b>	EC	B	DK	D	EL	E	F	IR	I	L	NL	A	P	FI	S	UK	<b>Total</b>
Education	27,45					0,70	16,2		4,00								<b>48,35</b>
Health	19,90						1,00		3,00								<b>23,90</b>
Water supply and sanitation							30,00		8,00								<b>38,00</b>
Government and Civil Society	18,13					0,40	38,90										<b>57,43</b>
Transport and storage	0,25					0,93			1,00								<b>2,18</b>
Communications	0,00																<b>0,00</b>
Banking and financial services	0,00						16,20										<b>16,20</b>
Business/Private sector	26,92			35,53		9,50			5,00								<b>76,95</b>
Energy	0,00					3,50											<b>3,50</b>
Agriculture, forestry, fishing	15,06					0,40	6,00		13,00			0,04					<b>34,50</b>
Industry, Mining and Construction	0,00						2,70		1,00								<b>3,70</b>
Trade and tourism	0,00																<b>0,00</b>
Environmental Protection	8,80			61,56		0,50	5,10		1,00								<b>76,96</b>
Gender	0,00																<b>0,00</b>
Commodity aid	0,00								31,00								<b>31,00</b>
Budget support /SAP	25,20																<b>25,20</b>
Food aid																	<b>0,00</b>
Debt relief																	<b>0,00</b>
Emergency assistance																	<b>0,00</b>
Support to NGOs						0,70	0,10		1,00								<b>1,80</b>
Others	1,50						3,80		1,00								<b>6,30</b>
<b>Total</b>	<b>143,21</b>			<b>97,09</b>		<b>16,63</b>	<b>119,9</b>		<b>69,00</b>			<b>0,04</b>					<b>445,97</b>

Filename: tunisie\_nip05\_06\_fr.doc  
Directory: H:\30 - EUROMED  
Template: C:\Documents and Settings\kinesh\Application  
Data\Microsoft\Templates\Normal.dot  
Title: Partenariat Euromed Tunisie Programme Indicatif National  
2005-2006  
Subject: Partenariat Euromed Tunisie Programme Indicatif National  
2005-2006  
Author: European Commission  
Keywords: European Commission; Partenariat Euromed Tunisie  
Programme Indicatif National 2005-2006;  
Comments:  
Creation Date: 29/06/2004 9:35 AM  
Change Number: 2  
Last Saved On: 29/06/2004 9:35 AM  
Last Saved By: kinsella  
Total Editing Time: 1 Minute  
Last Printed On: 29/06/2004 11:22 AM  
As of Last Complete Printing  
Number of Pages: 24  
Number of Words: 8.746 (approx.)  
Number of Characters: 49.854 (approx.)